

222C0283
FR0000060949-DIV03

3 février 2022

Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)

TIVOLY
(Euronext Growth Paris)

Le 3 février 2022, ont été annoncées les caractéristiques d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée que la société Peugeot Frères Industries envisage de déposer sur les actions de la société TIVOLY¹.

Par conséquent, cette publication marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres TIVOLY sont applicables.

¹ Cf. notamment communiqué diffusé par les sociétés Peugeot Frères Industrie et TIVOLY le 3 février 2022.